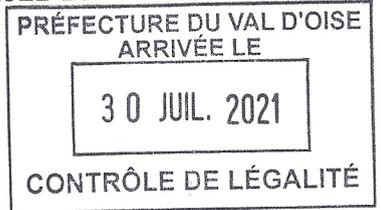


REPUBLIQUE FRANCAISE
Canton de Pontoise

Département du VAL D'OISE
NEUILLY EN VEXIN

2021-16



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES

Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation.

Madame le Maire expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de constructions, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Madame le Maire précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

Pour rappel, les pertes de ressources des collectivités liées à l'exonération de deux ans de TFPB ne sont pas compensées par l'Etat. En effet, l'article 128 de la loi de finances de 1992 a supprimé, à compter de 1992, la compensation budgétaire des exonérations de deux ans de TFPB, pour l'ensemble des immeubles, d'habitation ou non.

VU l'article 1383 du code général des impôts ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncières sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de constructions, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements à 40% de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation,

Charge Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré le 20 juillet 2021

Le Maire
Daisy DESLANE



Pour copie certifiée conforme.

Transmis au contrôle de légalité le 22 JUL. 2021

Nombre de conseillers

-En exercice: 11
-Présents : 9
-Votants : 11
-Procurations : 2